

CONDITIONS GENERALES

La société Blog Ecommerce, société à responsabilité limitée inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 510 621 006, au capital social de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9, rue de la Gare 94230 Cachan - France, ci-après dénommée « Blog Ecommerce » d'une part et le Client tel que défini dans le Bon de commande, ci-après dénommé « le Client » d'autre part ont conclu le présent Contrat tel que défini ci-après.

Les conditions générales des prestations et le Bon de commande incluant les conditions financières, forment un ensemble contractuel (ci-après « le présent Contrat »).

Tout autre document non expressément cité ci-dessus n'a pas de valeur contractuelle sans l'agrément exprès des Parties et ne leur est pas opposable.

ARTICLE 1 - Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Blog Ecommerce met en œuvre les meilleurs moyens pour la réalisation des prestations "Box Webmarketing", "Gestion Ads" et/ou "Gestion des comparateurs de prix et places de marché".

Il régit les relations entre Blog Ecommerce et le Client.

L'annonceur s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 2 - Modalités particulières d'exécution

2.1 - Box Webmarketing

La "Box Webmarketing" est une prestation sous forme d'abonnement permettant au Client de bénéficier de tous les domaines de compétences de Blog Ecommerce, référencement naturel ou payant, gestion des places de marchés en autre et également de certains partenaires.

2.1.1 Référencement Naturel et Optimisation du site

Dans le cadre d'actions de référencement naturel (SEO) et plus généralement l'optimisation du site. Blog Ecommerce conseillera le Client dans les modifications à apporter sur son site (On-site) afin d'en améliorer le positionnement sur les moteurs de recherche. Blog Ecommerce pourra également intervenir sur le référencement externe du Client (Off-site), domaine visant à optimiser les éléments externes au site pouvant influencer sur son positionnement sur les moteurs de recherche.

Le Client devra porter à la connaissance de Blog Ecommerce toute information utile au bon déroulement de la prestation (historique du site, migrations, pénalités, existence de sites satellites, négative SEO, stratégie de netlinking, réception d'alertes des moteurs de recherche, suppression ou ajout de produits, modification de balises, modifications des urls...), globalement, tout événement passé, présent ou futur pouvant influencer sur l'indexation du site par les moteurs de recherches.

Les recommandations émises par Blog Ecommerce sont valables au moment de leur émission, dans un environnement donné. Toute évolution ultérieure des algorithmes des moteurs de recherche ou de l'environnement du site pourra entraîner la caducité de ces recommandations et ne pourra nécessiter une action corrective. La responsabilité de Blog Ecommerce ne pourra jamais être engagée dans ce cas de figure. Toute action corrective sera à la charge du Client.

En cas de mise en place de nos recommandations sur le site du Client par ses soins ou par son agence, il devra s'assurer du bon fonctionnement de l'intégralité du site avant sa mise en production et ne pourra engager la responsabilité de Blog Ecommerce en cas de dysfonctionnement.

La responsabilité de Blog Ecommerce ne pourra également pas être engagée en cas de problème dû à une intervention de Blog Ecommerce directement sur le site, le back office ou tout autre environnement informatique du Client.

2.1.2 - Référencement payant (Ads)

En cas d'actions visant à s'occuper du référencement payant (Ads) du Client, se référer au chapitre 2.2

2.1.3 - Gestion des comparateurs de prix et places de marché

En cas d'actions visant à s'occuper des comparateurs de prix et des places de marché du Client, se référer au chapitre 2.3

2.1.4 - Partenaires externes

Dans le cadre d'actions de la Box Webmarketing réalisées par un partenaire de Blog Ecommerce, la responsabilité de celui-ci sera engagée.

2.2 - Gestion Ads

La prestation "Gestion Ads" est la gestion de tout support de liens sponsorisés pour le Client sur les plateformes de type Google Adwords, Bing Ads, Facebook Ads, Twitter Ads...

Une fois le Client ayant exprimé sa volonté de viser un certain public, une certaine zone géographique et après avoir fixé son budget, Blog Ecommerce utilisera le dit budget pour l'achat de mots clés sur la ou les plateformes de son choix.

Le Client garde accès à ses comptes et peut, à tout moment, contrôler le bon déroulement de ses campagnes (budgets, supports utilisés, mots clés, annonces...). La responsabilité de Blog Ecommerce ne pourra être engagée en cas de problèmes liés à ces points.

Dans le cadre d'achat de liens sponsorisés, Blog Ecommerce peut être amené à proposer des mots clés, des textes d'annonces et/ou des annonces graphiques. Il appartient au Client de vérifier que les éléments proposés sont en adéquation avec son site et le respect des réglementations liées à la publicité.

En cas d'utilisation de titres ou d'annonces dynamiques (titres ou annonces générés directement par la plateforme de diffusion), Blog Ecommerce ne pourra être tenu responsable d'un affichage inapproprié sur ladite plateforme.

Blog Ecommerce ne pourra être tenue responsable en cas d'utilisation abusive par le Client de marques protégées.

Le Client s'engage à prévenir au minimum 1 semaine en avance Blog Ecommerce pour toute demande nécessitant une intervention sur ses plateformes de liens sponsorisés. Dans le cas contraire, Blog Ecommerce ne pourra pas garantir une diffusion des annonces à la date souhaitée.

Le Client devra tenir au courant Blog Ecommerce en cas de modification de son site (produits, structure, urls, tarifs, migration, modifications techniques...), nécessitant une intervention directe sur ses comptes de diffusion de liens sponsorisés.

Le Client s'engage à faire suivre à Blog Ecommerce l'ensemble des emails envoyés concernant toutes les plateformes de liens sponsorisés. Le Client reconnaît que ces outils sont indispensables pour la bonne exécution de la prestation réalisée par Blog Ecommerce.

Le Client s'engage également à fournir à Blog Ecommerce l'ensemble des informations et moyens requis pour assurer la bonne exécution des services prévus dans le présent contrat. Un accès aux comptes de gestion de liens sponsorisés financièrement alimentés, la mise en place des codes de tracking et/ou de remarketing nécessaires, la mise à disposition de bannières et/ou de vidéos, et de tout autre élément nécessaire à la diffusion de ses liens sponsorisés.

Concernant Google Shopping ou tout autre service de publicité nécessitant l'utilisation de flux : Blog Ecommerce ne pourra être tenu responsable en cas de refus ou d'incompatibilité du flux provenant du marchand.

Il n'y aura pas non plus d'engagement de la responsabilité de Blog Ecommerce en cas de modifications effectuées directement par le Client sur ses plateformes de liens sponsorisés.

En cas de gestion du budget par Blog Ecommerce, un mandat devra être conclu au préalable conformément à la loi du 29 janvier 1993 dit loi Sapin.

2.3 - Gestion des comparateurs de prix et places de marché

La prestation "Gestion des comparateurs de prix et places de marché" correspond à la diffusion des produits du Client sur les comparateurs de prix et places de marché. Cette prestation concerne les Clients utilisant le logiciel "Shopping Flux" pour la diffusion de leur catalogue. L'intervention de Blog Ecommerce se limitera à l'utilisation et la configuration de leur compte "Shopping Flux".

Le Client s'engage à fournir à Blog Ecommerce l'ensemble des informations et moyens requis pour assurer la bonne exécution des services prévus dans le présent contrat.

Celui-ci devra également faire suivre à Blog Ecommerce tout email ou correspondance provenant des plateformes de diffusion de ses produits et nécessitant une intervention de la part du Client ou de Blog Ecommerce.

Blog Ecommerce ne pourra être tenu responsable en cas de refus ou d'incompatibilité du flux provenant du marchand.

Blog Ecommerce rappelle que la diffusion des produits du Client reste soumise aux règles des Canaux de diffusion. Entre autres et de façon non exhaustive, Blog Ecommerce ne garantit pas le Client contre :

- Un déréférencement du Client sur un Canal de diffusion, par exemple en cas de mauvaises statistiques du Client sur le Canal de diffusion ;
- Une mauvaise présentation d'un produit sur un Canal de diffusion, par exemple si un produit similaire existe précédemment sur le Canal de diffusion avec une mauvaise description.

Le Client reconnaît et accepte qu'il existe un délai entre l'action de paramétrage et sa prise en compte par le logiciel "Shopping Flux" et par les Canaux de diffusion. Notamment, le Client reconnaît et accepte qu'une mise à jour du paramétrage demandée sera effective sur les Canaux de diffusion seulement après ce délai.

En cas de problème ou dysfonctionnement du logiciel Shopping Flux, la responsabilité de Blog Ecommerce ne pourra être retenue.

La responsabilité de Blog Ecommerce ne pourra également pas être engagée en cas de problème dû à une intervention de Blog Ecommerce directement sur le back office du Client ou sur ses comptes de places de marché ou de comparateurs de prix.

ARTICLE 3 - Exclusivité - Confidentialité

3.1 - Eu égard à la spécificité de la prestation, le Client s'interdit de confier à une agence, un professionnel ou un membre de son équipe, toute mission décrite dans le présent Contrat pendant la durée de l'exécution des prestations sans l'accord préalable écrit de Blog Ecommerce.

Il est expressément convenu entre les Parties que cette clause est une clause essentielle du Contrat pour Blog Ecommerce. Le non respect de celle-ci par le Client entraîne la résiliation immédiate du présent Contrat dans les conditions décrites à l'article « Résiliation pour faute » ci-dessous.

3.2 - Les Parties reconnaissent que tous documents échangés entre elles (emails, documents numériques ou papier...) sont strictement confidentiels comme relevant de secrets et de savoir-faire professionnels. En conséquence, chaque Partie s'engage à traiter ces informations comme strictement confidentielles et à ne pas utiliser pour son propre compte ou pour le compte d'une société du même groupe, à ne pas divulguer lesdits secrets et informations à toute personne physique ou morale autre que les collaborateurs de l'autre Partie et strictement pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

Ne sont et ne seront considérées comme des informations confidentielles :

- Les informations qui sont tombées dans le domaine public,
- Les informations obtenues de tiers par des moyens légitimes et légaux,
- Les informations obtenues légalement et antérieurement à la date de la signature du présent Contrat.

Cet engagement de confidentialité perdure au-delà de la fin du Contrat, quelle que soit la cause de la rupture et jusqu'à ce que ces informations tombent dans le domaine public.

En cas de non-respect de cet engagement, il est expressément convenu, de plein droit, le versement, à la Partie victime du non-respect de cette clause de confidentialité, d'une indemnité, à titre de clause pénale, fixée à 10 000 (dix mille) euros.

ARTICLE 4 - Obligations et Responsabilité de Blog Ecommerce

4.1 - Blog Ecommerce s'engage à utiliser les techniques de référencement mais ne garantit pas le résultat notamment eu égard à l'aléa tenant aux algorithmes et aux politiques utilisées par les moteurs de recherche et plus généralement au monde technique de l'Internet, ce que le Client reconnaît expressément.

Blog Ecommerce n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

4.2 - En aucun cas, la responsabilité de Blog Ecommerce ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client,
- Faute, négligence, omission ou défaillance d'un Tiers sur lequel Blog Ecommerce n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance,
- Faute, négligence, omission ou défaillance d'un Partenaire de la Box Webmarketing,
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de Blog Ecommerce,
- Baisse du positionnement du site du Client sur les moteurs de recherche,
- Désindexation ou pénalité de la part des moteurs de recherche,
- Fermeture de compte annonceur type Adwords, Bing Ads, Facebook Ads, Compérateurs de Prix, Places de marché ou autre.

4.4 - Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de Blog Ecommerce, si la faute de Blog Ecommerce était reconnue, ne couvre pas le préjudice indirect tels que pertes d'exploitation, manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation des frais généraux, éventuellement subis par le Client.

4.5 - Il est expressément convenu que, si la responsabilité de Blog Ecommerce était reconnue judiciairement dans l'exécution du Contrat, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages-intérêts que le remboursement des règlements effectués par lui, au titre du présent Contrat.

4.6 - Blog Ecommerce ne pourra être tenu responsable ou recherché en responsabilité du contenu des informations, du son, du texte, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client ou pour son compte et ce à quelque titre que ce soit.

4.7 - Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à une réparation.

ARTICLE 5 - Obligations et Responsabilité du Client

5.1 - Le Client reconnaît être le seul à disposer des meilleures informations relatives à son entreprise et à ses activités commerciales. A ce titre, le Client s'engage à respecter, du début de la relation contractuelle et tout au long de l'exécution du Contrat, son obligation de collaboration avec les équipes de Blog Ecommerce et en particulier, lors des différentes demandes de validation de la part de Blog Ecommerce ou encore lors du transfert des alertes en provenance des plateformes de diffusion de liens sponsorisés, des comparateurs de prix et des places de marchés, ou toute autre plateforme de diffusion. Il devra également être attentif à respecter les réglementations liées à la publicité trompeuse, à la publicité comparative ou encore à la publicité portant sur des produits spécifiques tels que l'alcool, le tabac, les médicaments ou les armes à feu.

5.2 - Le Client devra définir sa politique de communication et informer très clairement Blog Ecommerce notamment sur le fait que le site n'apparaisse pas sur des sites considérés comme pouvant porter atteinte à son image.

5.3 - Le Client reconnaît expressément connaître les règles des plateformes de diffusion de liens sponsorisés, des comparateurs de prix et des places de marchés, ou toute autre plateforme de diffusion et se tenir informé de leurs évolutions.

5.4 - Le Client garantit et indemnise Blog Ecommerce (dommages-intérêts, frais et honoraires) contre toute réclamation ou action judiciaire d'un tiers à l'encontre de Blog Ecommerce, fondée sur le contenu du site (contrefaçon, parasitisme, publicité mensongère, publicité comparative...).

5.5 – Le Client est responsable du caractère exact et exhaustif des informations qu’il transmet à Blog Ecommerce.

ARTICLE 6 - Conditions financières

6.1 - Les conditions financières applicables au présent Contrat sont définies sur le Bon de commande.

6.2 - Tout retard de paiement pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable, la facturation d’intérêt de retard égale à trois fois le taux de l’intérêt légal en vigueur, conformément à l’article L.441-6 du Code de Commerce.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à la date d’exigibilité produira de plein droit le paiement d’une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement prévus à l’article D.441-5 du code de commerce.

Les sommes dues, mais non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à Blog Ecommerce. L’ensemble des frais de recouvrement sera à la charge du Client.

En outre, Blog Ecommerce pourra se prévaloir des dispositions de la clause « Résiliation anticipée ».

6.3 - Tout désaccord concernant la facturation devra être motivé par l’envoi d’une lettre recommandée avec demande d’avis de réception, dans les huit jours de la date d’émission de la facture. En l’absence de cette procédure, le Client sera réputé avoir accepté celle-ci.

6.4 - Blog Ecommerce se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions financières après avoir informé le Client au moins deux mois avant la prise d’effet de la modification. Le Client a la possibilité de résilier le Contrat, sur simple envoi à Blog Ecommerce, d’une lettre recommandée avec demande d’avis de réception.

6.5 - Toute rupture du contrat avant la fin de la période d’engagement entrainera le paiement par le Client de 25% du montant des prestations restantes et non réalisées.

ARTICLE 7 - Durée

7.1 - Toutes les prestations sous format d’abonnements sont en tacites reconductions mensuelles à partir de la fin de la période d’engagement, sauf mention contraire sur le Bon de commande.

7.2 - Chaque Partie peut décider de ne pas reconduire le Contrat en exprimant sa volonté par l’envoi à l’autre Partie d’une lettre recommandée avec demande d’avis de réception, 15 jours au moins avant la date de fin du Contrat en cours.

7.3 - Blog Ecommerce se réserve le droit de clôturer le contrat sans motif à tout moment.

ARTICLE 8 - Résiliation pour faute

8.1 - Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit, par l’une ou l’autre des Parties, en cas d’inexécution de l’une quelconque des obligations y figurant. La résiliation pour faute interviendra 8 jours après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d’avis de réception à la Partie défaillante, indiquant l’intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse, restée en tout ou partie sans effet sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

8.2 - En cas d'inexécution des obligations contractuelles par le Client (défaut de collaboration, non paiement des sommes dues...), les sommes dues, non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à Blog Ecommerce.

8.3 – il est également prévu par les parties aux Contrat que la mise en redressement judiciaire, en liquidation ou toute procédure analogue du Client pourra, dans le respect des procédures légales prévues au code de commerce en vigueur, être considérée comme un motif de résiliation immédiate et de plein droit du présent Contrat par Blog Ecommerce.

ARTICLE 9 – Propriété intellectuelle

La réalisation des prestations prévues au présent Contrat et au Bon de commande n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître de Blog Ecommerce.

En conséquence, le Client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle des informations ou données appartenant à Blog Ecommerce, sans une autorisation préalable et écrite.

La violation de cet article pourra entraîner l'annulation de toute commande et/ou tout contrat, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

ARTICLE 10 - Force majeure

10.1 - Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent Contrat, tels que les tremblements de terre, l'incendie ou l'inondation des locaux d'exploitation de l'activité de l'une ou l'autre des Parties excepté le centre de sauvegarde des Données, la tempête, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, le lock-out de l'entreprise, le blocage total ou partiel, régional, national ou international des télécommunications et le blocage total ou partiel, régional, national ou international des réseaux informatiques.

10.2 - La Partie constatant l'événement devra sans délai et par tous moyens écrits (lettre, mail, fax,...) informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

10.3 - Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. Les délais prévus pour la réalisation de la prestation seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.

ARTICLE 11- Modifications du Contrat

11.1 - Blog Ecommerce se réserve la faculté de modifier à tout moment les dispositions du Contrat. Les modifications seront portées à la connaissance du Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et entreront en vigueur deux mois à compter de leur réception par le Client.

11.2 - En cas de désaccord de la part du Client, celui-ci pourra user de sa faculté de résiliation en informant Blog Ecommerce par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Sur ce motif, la résiliation prendra effet 30 jours à compter de la réception de la lettre de résiliation, par Blog Ecommerce.

ARTICLE 12 - Dispositions diverses

12.1 - Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du Contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

12.2 - Aucune renonciation de l'une ou l'autre des Parties à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes du Contrat, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits.

12.3 - En cas de traduction du Contrat, seule la version en français fera foi.

12.4 - Déclaration d'indépendance réciproque :

Chaque Partie déclare être un e contractant indépendant et aucune des parties n'exercera de contrôle sur la conduite de l'activité de l'autre partie au titre des présentes.

Aucune des dispositions du présent Contrat ne sera réputée créer une relation d'employeur à salariés entre les parties et chacune des partie répondra à tous égards que de l'emploi, du contrôle et de la conduite de toutes personnes physiques par elle. De même, aucune disposition ne crée une société, de fait ou de droit, une société commune, un mandat, un contrat de franchise ou d'agent commercial ou un rapport de salariat, entre les Parties.

ARTICLE 13 - Règlement des litiges et droit applicable

Le présent Contrat est régi exclusivement par le droit français.

Les Parties s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable à tout différend entre elles portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du Contrat, ou plus généralement tout différend entre les Parties né à l'occasion du Contrat.

En cas de non résolution amiable du litige, toutes contestations qui découlent du présent contrat ou qui s'y rapportent seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre sauf pour les cas où le litige relève de la compétence du Tribunal de Grande Instance en application des dispositions du Code de propriété intellectuelle applicables.